



**COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE**

BUDGET : NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2021 a été voté le 14 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou directement en ligne sur le site internet de la commune www.soueix-rogalle.fr.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 540 855,36 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion générale (fournitures, frais d'entretien...), les charges de personnel, (traitement, cotisations...), les charges financières (intérêts des emprunts) et les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, par exemple).

Les salaires représentent 27,1% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 540 855,36 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux : 134 256,00 euros

Les dotations versées par l'État : 163 343,00 euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 118 900,00 euros (loyers, entrées du musée des colporteurs et redevances de la cantine scolaire)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	133 410,00 €	Recettes des services	10 712,00 €
Dépenses de personnel	146 700,00 €	Impôts et taxes	134 256,00 €
Dépenses financières	24 070,00 €	Dotations et participations	163 343,00 €
Autres dépenses de gestion courante	44 863,00 €	Autres recettes de gestion courante	118 900,00 €
Dépenses exceptionnelles	1 600,00 €	Recettes exceptionnelles	1 700,00 €
Dépenses imprévues	3 000,00 €	Recettes financières	0,00 €
Autres dépenses	25 272,00 €	Autres recettes	15 500,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Virement à la section d'investissement	161 940,36 €	Excédent brut reporté	96 444,36 €
Total général	540 855,36 €	Total général	540 855,36 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 31,01 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 46,22 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 78 052,00 €.

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèvent à 163 343,00 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	91 126,11 €	Virement de la section de fonctionnement	161 940,36 €
Remboursement d'emprunts	113 450,00 €	FCTVA	10 000,00 €
Travaux de bâtiments	15 490,36 €	Mise en réserves	
Travaux de voirie		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	500,00 €
Autres dépenses	72 455,00 €	Subventions	27 955,00 €
		Emprunt	1 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	91 126,11 €
Total général	292 521,47 €	Total général	292 521,47 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Acquisition d'une épareuse ;
- Installation de deux citernes de défense contre l'incendie ;
- Acquisition de matériel informatique pour l'école primaire ;
- Réfection de la toiture de l'école primaire.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'État : 20 455,00 €
- du Département : 7 500,00 €

Fait à Soueix-Rogalle le 15 avril 2021.